

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-206

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2021-206

Association Avenir Papèterie de Bègles : soutien aux études de valorisation des métiers et de la fonction papetière sur la métropole bordelaise. Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Le groupe belge ETEX, spécialisé dans les matériaux de construction et propriétaire des papèteries de Bègles, site industriel classé ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) de 6,4 hectares, a annoncé la fermeture et la vente de son site béglais le 5 octobre 2020. Jusqu'à l'arrêt de l'usine en janvier 2021, 91 personnes y étaient employées. Elle est officiellement en cessation d'activité depuis fin mars 2021. La moitié des salariés a trouvé une solution de rebond.

Dès l'annonce de fermeture, une « procédure de sauvegarde de l'emploi » été mise en place par ETEX et la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) sans qu'aucun repreneur n'ait pu être identifié à l'issue de la procédure. Les investissements massifs nécessaires pour le maintien de la production de papier de plâtre en sont la raison principale (tonnage trop faible et vétusté d'une partie du matériel).

Trois entreprises françaises se sont ensuite positionnées pour réindustrialiser le site. Deux d'entre elles ont rapidement mis fin à leur candidature. Depuis fin mars 2021, ETEX est en négociation exclusive avec Global Hygiène Group (GH Group) pour le rachat total du site. GH group dont le siège social se situe en Bourgogne (41), est spécialisé dans la production de produits d'hygiène à base de ouate (essuie-tout, draps d'examen médical...). Le marché est en croissance structurelle en France. GH group dispose en France de deux sites de transformation de produits finis à base de ouate à Dijon et Angers, et d'une papèterie récemment lancée sur le site de Charavines (38). La reprise du site de Bègles lui permettrait d'intégrer verticalement une activité de production de ouate de cellulose recyclée, en installant une machine d'une capacité de 30 000 tonnes annuelles.

Projet de l'association Avenir Papèterie de Bègles

Des anciens salariés des papèteries de Bègles se sont regroupés début avril 2021 au sein d'une association Loi 1901 nommée « Avenir Papèterie de Bègles » afin de porter collectivement un projet visant à valoriser les métiers et la fonction papetière sur la métropole bordelaise. Le projet porté par l'association ne vise pas à concurrencer GH group mais à réaliser un diagnostic de la filière locale de recyclage des vieux papiers et à explorer une solution alternative face au risque de déshérence industrielle.

Leur projet s'articule ainsi autour de deux axes :

Axe 1 : une réflexion collective et des études sur le renouvellement du métier papetier à travers :

- La transmission des savoir-faire : la région Nouvelle-Aquitaine compte plusieurs sites industriels papetiers alors qu'il n'existe plus aucun centre de formation aux métiers papetiers. L'association propose de recenser les besoins et d'initier une réflexion collective autour des modalités de transmission des savoir-faire.
- L'économie circulaire : mener une étude de marché et une analyse de l'approvisionnement pour valoriser les déchets via la fabrication de ouate de cellulose à partir de vieux papiers/cartons d'emballage collectés localement.
- L'économie sociale et solidaire : engager une réflexion et des études pour valider l'intérêt et la viabilité du portage par une Scop (Société coopérative et participative) ou une Scic (Société coopérative d'intérêt collectif) d'une activité papetière de recyclage.

Axe 2 : des études préliminaires pour explorer une solution alternative de réindustrialisation du site. Ces éléments seront exploités en cas de non-aboutissement des négociations entre Etex et GH group à l'issue de la période d'exclusivité entre les deux entreprises (juillet 2021).

Pour animer l'association et mener ce projet, le budget prévisionnel global de la structure s'élève à 127 500 € HT. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € HT pour accompagner l'association sur la phase de pré-étude sur une assiette subventionnable de 36 000 € HT:

Budget prévisionnel			
Emplois	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT
Achat de prestations (conseil, publicité, etc.)	21 000,00	Bordeaux Métropole	15 000,00
Expertise papetière	15 000,00	Autofinancement	6 000,00
		Valorisation des contributions bénévoles	15 000,00
Total	36 000,00	Total	36 000,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'association Avenir Papèterie de Bègles le 22/04/2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le soutien apporté par Bordeaux Métropole à l'association Avenir Papèterie de Bègles concourra à l'amélioration de la filière locale de recyclage des vieux papiers et cartons sur la métropole bordelaise et à renouveler le métier papetier par une réflexion collective autour des besoins et modalités de transmission des savoir-faire,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € en faveur de l'association Avenir Papèterie de Bègles pour la réalisation de son projet,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subvention accordées,

Article 3 : d'imputer toutes les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2021 : article 65748-fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT